



Apporter de la valeur à la création

RAPPORT ANNUEL 2021



sacem

Ensemble, faisons vivre la musique



©scyther5

Apporter de la valeur à la création

PARTIE 1 : 4

Le monde est turbulent, le modèle de la Sacem performant

– Défis et opportunités d'un monde en mutation 6
– Tribune de Patrick Sigwalt, compositeur, président du Conseil d'administration 7
– Interview de Cécile Rap-Veber, directrice générale-gérante 8
– Gouvernance Sacem : des créateurs et des éditeurs au service de nos membres 10
– Plus que jamais, un modèle créateur de valeur pour tous 12
– Maximiser les revenus des créateurs et des éditeurs 14
– Le droit d'auteur comme socle de la création de valeur 16
– Ce sont eux qui en parlent le mieux 18

PARTIE 2 : 20

Face à la complexité du monde, être toujours plus proche de nos membres

– Développer un modèle social et solidaire 22
– Accompagner les projets et les carrières 23
– Être là à chaque étape de la vie professionnelle 24
– Une relation de confiance et de proximité avec les clients utilisateurs de musique 25
– Ce sont elles qui en parlent le mieux 26
– Grands Prix Sacem 2021 28

PARTIE 3 : 30

Dans un monde ultra-connecté, être un tremplin de valeur pour la création

– Se déployer en tant qu'entreprise technologique est notre quotidien 32
– Préparer l'avenir est notre devoir 34
– Composer ensemble la gestion collective de demain 35



Le monde est turbulent,

le modèle de la Sacem performant

La période est inédite. Les deux années de crise liée au Covid-19 ont impacté de plein fouet la vie culturelle, affectant les collectes de droits d'auteur et renforçant la précarisation des créateurs. Parallèlement, cette crise a accéléré les mutations qui étaient déjà à l'œuvre. L'explosion du numérique a de forts retentissements sur les modes de création, d'exploitation et de consommation des œuvres.

Dans ce contexte, la Sacem se réinvente, se transforme et saisit les défis d'aujourd'hui, comme autant d'opportunités pour demain. Parce que ses missions et son modèle sont plus utiles et pertinents que jamais.

Défis et opportunités d'un monde *en mutation*

La Sacem évolue au cœur d'une économie de la culture mondialisée qui se transforme de plus en plus rapidement et de plus en plus intensément.

À l'échelle planétaire, la culture est l'un des très rares secteurs dont les biens sont, chaque jour, davantage plébiscités. Les œuvres musicales ou audiovisuelles constituent une source de valeur irremplaçable pour les plateformes et les supports numériques. Et l'offre est pléthorique. *« Ce qui est smart dans le smartphone, c'est nous, les créateurs ! »*, confiait avec justesse, il y a quelques années, le compositeur Jean-Michel Jarre. Aujourd'hui, l'enjeu central porte sur la valeur de la création dans le numérique et sur la capacité de la Sacem à accroître continuellement cette valeur, autant qu'à générer de nouvelles sources de revenus pour les créateurs et éditeurs.

Si la Sacem n'a jamais cessé de prouver l'efficacité de son modèle et de son savoir-faire pour négocier les meilleurs revenus dans le numérique pour les créateurs, elle doit constamment anticiper les usages et s'adapter à des acteurs toujours plus complexes et puissants. Elle voit également émerger de nouvelles sociétés lucratives qui remettent en cause le modèle de la gestion collective.

Remettre les ayants droit au centre du jeu

Ces bouleversements s'accompagnent d'une accélération des évolutions technologiques et des innovations, qui nécessite d'avoir toujours un temps d'avance. En rebattant les cartes, le Web3 pourrait bien être un nouvel espace de création, de diffusion des œuvres et de rencontre entre les artistes avec un public toujours plus large. La Sacem se donne aujourd'hui les moyens pour que les auteurs, les compositeurs et les éditeurs soient gagnants de cette (r)évolution.

TRIBUNE



Patrick Sigwalt
compositeur, président du Conseil d'administration

Au moment où s'achève mon mandat de président du Conseil d'administration, je tiens à mettre en lumière l'exemplarité et la singularité du modèle de gestion collective de la Sacem. Depuis mon élection au mois de juin 2021, j'ai multiplié les rencontres avec une pluralité d'interlocuteurs de notre société d'auteurs : créateurs, éditeurs, clients, médias, partenaires, startups, experts, etc. Toutes et tous, à chaque fois, m'ont fait part de leur étonnement en apprenant que notre maison, la Sacem, était une société privée appartenant à ses membres, les créateurs et les éditeurs d'œuvres artistiques. Notre modèle est unique. Il force le respect tant il est vertueux et toujours aussi moderne, 171 ans après sa création.

Une société gouvernée par les créateurs et les éditeurs

Nous sommes, au total, 160 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique de tous horizons, issus de tous les genres artistiques, à participer activement à la vie de notre société d'auteurs. Je veux saluer en particulier les membres du Conseil d'administration qui ont agi à mes côtés cette année, en plus de nos propres activités de création et d'édition respectives. Nous sommes tous pleinement connectés à notre métier et aux enjeux de nos professions. C'est ce qui nous permet de prendre les décisions les plus éclairées et les plus en phase avec les préoccupations et les besoins des 196 700 créateurs et éditeurs que nous représentons. Et c'est ce qui nous a amené à faire des choix courageux et marquants pour l'avenir de notre belle maison. Je pense en particulier à la nomination au mois d'octobre 2021, d'une nouvelle direction générale en pleine cohérence avec les enjeux stratégiques. Au sein du Conseil et dans toutes les instances, notamment les Commissions, les créateurs et éditeurs portent un engagement entier à faire vivre la création artistique, celle d'hier, celle que nous créons aujourd'hui et celle que les nouvelles générations nous offriront.

Équitable, non lucrative et parfaitement indépendante

Notre modèle de gestion collective est exemplaire parce qu'il est fondé sur l'égalité des chances et la transparence. De manière équitable, chaque œuvre vaut la même rémunération qu'elle soit écrite par un artiste côtoyant l'ombre ou la lumière, expérimenté ou débutant. La Sacem ne fait ni épargne, ni profit et n'a jamais reçu un euro d'argent public.

Engagée et solidaire

La communauté des sociétaires de la Sacem est précieuse parce qu'elle rime avec entraide confraternelle. Je pense bien entendu à tous les auteurs, compositeurs et éditeurs qui font vivre l'action sociale de la Sacem (sa mutuelle, son régime d'entraide, etc.) et les organismes sociaux afin d'y défendre les droits de leurs pairs dans tous les pans de la protection sociale et de la formation professionnelle, sans oublier celles et ceux qui font don d'une partie de leurs droits au Comité du cœur des sociétaires de la Sacem. Je n'oublie pas non plus nos organisations professionnelles d'auteurs et d'éditeurs qui sont autant de liens indispensables avec nos métiers. Enfin, l'engagement des créateurs de la Sacem s'illustre face aux enjeux sociétaux tels que l'égalité femme-homme dans la culture ou encore l'innovation. Le Conseil pour la Stratégie et l'Innovation que nous avons créé est ainsi un véritable laboratoire d'idées, à la fois en prise directe avec le terrain et prenant de la hauteur sur les grands enjeux du futur.

La Sacem : un modèle étonnant, performant, pour longtemps.

Proche, utile et résolument tournée vers l'avenir

Enfin, notre modèle est solide parce qu'il réussit à maintenir ce parfait équilibre entre un ancrage local fort et un leadership international incontestable ; une identité sociale et une expertise technologique mondialement reconnue ; une relation de confiance avec les commerces qui animent nos villages et avec les grandes plateformes digitales ; une expérience longue et un regard neuf, prospectif, créatif et ouvert sur le monde. C'est unique et admirable.

INTERVIEW

« Notre seule obsession : *créer de la valeur pour nos membres* »

Cécile Rap-Veber
Directrice générale-gérante


©Jean-Baptiste Millot

Quel regard portez-vous sur l'année 2021 ?

Cécile Rap-Veber : Ce fut une année très contrastée. La crise n'a cessé de s'étirer avec un incessant *stop and go* et une reprise culturelle en trompe l'œil, sans vrai retour à la normale. Par ailleurs, c'est en 2021 que la crise a vraiment commencé à se faire ressentir dans les revenus de nos membres, en raison du décalage naturel entre la période de collecte et celle de redistribution des droits. Grâce aux sommes issues du 25 % de la copie privée, la Sacem a déployé un fonds d'urgence qui a porté secours à 7 261 créateurs et éditeurs en grande difficulté. Nous avons également obtenu des fonds de la part du Centre national de la musique pour sécuriser les revenus de nos membres qui a permis de verser 2 597 aides. Mais entre 2019 et 2021, certains ont perdu plus de 95 % de leurs revenus. C'est colossal. Les collectes réalisées par notre réseau régional pour les musiques de sonorisation, concerts, tournées ou festivals ont chuté de moitié entre 2019 et 2021. Dans le même temps, en symétrie totalement inversée, nous avons assisté à une croissance record de nos collectes en provenance du numérique. Cette crise historique a accentué et accéléré toutes les tendances déjà latentes : les nouveaux modes de consommation des œuvres, les évolutions technologiques, l'émergence de modèles concurrents, etc. La fin d'année 2021 était donc le bon moment pour engager une grande transformation de notre société d'auteurs et lancer un projet d'entreprise moderne et ambitieux.

Comment la Sacem se porte-t-elle à l'issue de ces deux années de crise ?

Cécile Rap-Veber : Notre société a été ébranlée par la crise, dans ses collectes et dans son équilibre financier. Mais nous avons agi en engageant un plan massif d'économies, à la fois en proposant un plan de départ à nos collaborateurs sur la base du volontariat, et en baissant nos charges immobilières, notamment via la vente d'un actif immobilier. Nous avons instauré un semi *flex office* pour libérer des espaces et accueillir davantage de salariés au siège de la Sacem. Cette maîtrise aiguë de nos dépenses a été menée sans aucune augmentation des prélèvements sur les droits d'auteur.
Aujourd'hui, nous sortons plus forts de cette période, en ayant prouvé l'efficacité de notre modèle pour sécuriser les revenus et les carrières de nos membres. La Sacem a collecté plus d'un milliard d'euros en 2021, soit une croissance de 7 %. Dans un environnement devenu plus concurrentiel, la Sacem est attractive et compétitive. Nous sommes la seule société de gestion collective au monde à pouvoir traiter 170 trilliards de lignes de données par an pour répartir, à trois mois aujourd'hui, des droits au titre de 2,9 millions d'œuvres ! Ajoutons à cette force technologique, notre expertise dans la négociation des meilleurs accords au monde avec tous les acteurs du digital, couvrant jusqu'à 200 territoires.
Ce sont ces atouts qui ont amené près d'une cinquantaine d'éditeurs internationaux (UMPI, Warner Chappell, Impel, Wixen, etc.), ainsi que les sociétés d'auteurs canadienne (Socan), coréenne (Komca) et tout récemment l'Ascap aux États-Unis, à nous confier la gestion de leurs droits online.

Quelles sont vos priorités pour les prochaines années ?

Cécile Rap-Veber : Nous avons fixé quatre grandes priorités.
La première est de **renforcer et préserver les fondamentaux de notre société d'auteurs :** la croissance continue de nos collectes et répartitions de droits, notre implication permanente sur tous les aspects législatifs et réglementaires concernant le droit d'auteur et notre modèle culturel et social.
La seconde priorité est de **toujours mieux servir nos membres.** Pour cela, nous développons une relation et une offre de services complète et différenciante, incluant une plus grande transparence dans les informations que nous délivrons à nos membres pour toujours mieux les accompagner dans leurs choix professionnels.
La troisième priorité repose sur **l'innovation et le développement :** construire de nouvelles offres et partenariats générant de nouvelles sources de revenus pour nos membres tout en mutualisant les coûts. C'est, par exemple, ce que nous avons fait avec la société des droits voisins de la presse, le DVP, pour laquelle nous apportons notre expertise dans la négociation d'accords et dans la collecte de droits. Et c'est aussi ce que nous faisons lorsque nous expérimentons des solutions innovantes avec des startups pour créer de la valeur dans le Web3.
La quatrième priorité est **d'assurer à nos membres que notre activité soit toujours au juste coût, ce qui implique une maîtrise absolue de nos dépenses**.
En résumé, notre seule obsession est d'être créateur de valeur pour celles et ceux qui font vivre la création !

+7%
Évolution des collectes en 1 an

-49%
Évolution des collectes pour les spectacles, tournées, musique de sonorisation entre 2019 et 2021

+55%
Évolution des collectes en provenance des exploitations d'œuvres en ligne entre 2019 et 2021

La Sacem a collecté 1,05 milliard d'euros en 2021.

Gouvernance Sacem :

des créateurs et des éditeurs au service de nos membres

Élu par ses pairs, le Conseil d'administration est composé de six auteurs, six compositeurs et six éditeurs de musique (renouvelables par tiers chaque année en juin), ainsi que de deux auteurs-réalisateurs dont un suppléant. Le Conseil d'administration fixe le cap stratégique de la Sacem.

ILS SONT ET ILS FONT LA SACEM
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022



Président
Patrick Sigwalt, compositeur



Vice-présidente
Vanessa Bertran, autrice



Vice-président
Nicolas Galibert, éditeur



Vice-président
Dominique Dalcan, compositeur



Trésorier
Thierry Perrier, éditeur



Trésorière adjointe
Christine Lidon, autrice



Secrétaire général
Serge Perathoner, compositeur



Secrétaire générale adjointe
Élisabeth Anaïs, autrice



Administratrice
Frédérique Alie, autrice



Administrateur
Wally Badarou, compositeur



Administratrice
Anne Dorr, autrice-réalisatrice



Administratrice
Valérie Foray, éditrice



Administrateur
Brice Homs, auteur



Administrateur
Thomas Jamois, éditeur



Administrateur
Bruno Lion, éditeur



Administratrice
France Monot-Fortin, éditrice



Administrateur
Dominique Pankrattof, compositeur



Administratrice
Marie-Jeanne Serero, compositrice



Administrateur
Frédéric Zeitoun, auteur

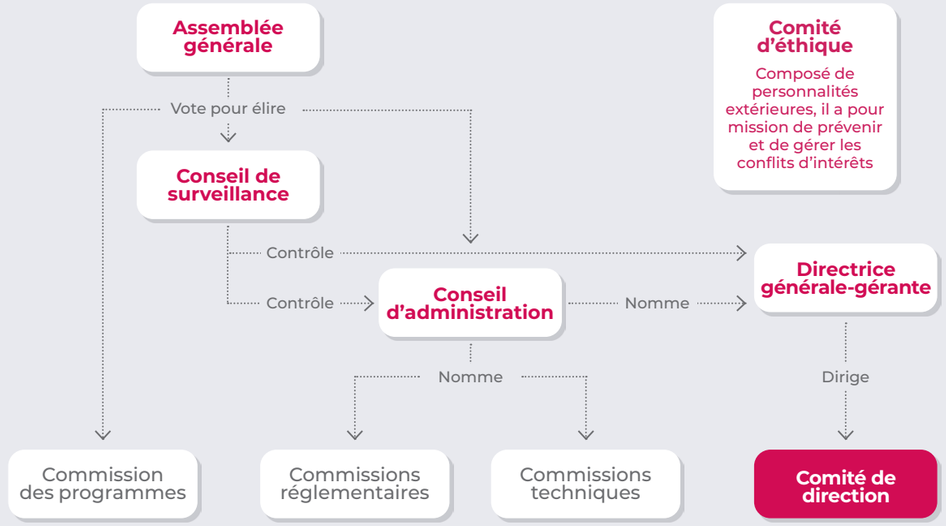
ENGAGÉS ET 100 % CONNECTÉS AUX MÉTIERS DE LA CRÉATION

Composées d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs de musique, les Commissions de la Sacem participent aussi activement à la vie de leur société. Elles assistent le Conseil d'administration dans le contrôle de l'activité de la société et l'aident à la prise de décision. Au total, dix Commissions se réunissent très régulièrement : la Commission des Programmes, quatre Commissions réglementaires (Audiovisuel, Auteurs-Réalisateurs, Musique contemporaine et Variétés), et cinq Commissions techniques (Aide à l'autoproduction phonographique, Égalité femmes-hommes, Formation professionnelle des sociétaires, Jeune public, Mémoire et patrimoine).

Plus d'informations sur la gouvernance de la Sacem :

© Lionel Pages, Christian Baron, Marc Chesneau, Éric Garault

LA GOUVERNANCE DE LA SACEM



LE COMITÉ DE DIRECTION

Depuis la fin de l'année 2021, c'est un Comité de direction renouvelé et élargi qui pilote l'activité de la Sacem, autour de Cécile Rap-Veber, directrice générale-gérante et David El Sayegh, directeur général adjoint. La feuille de route est dense, précise et ambitieuse, mais toutes et tous ont à cœur d'agir en collectif, au service des créateurs et des éditeurs.

Que retenez-vous de cette dernière année de votre mandat au sein du Conseil d'administration ?

« Je suis heureuse d'avoir œuvré à la transformation de la Sacem avec pour pierre angulaire l'équité, la défense du droit d'auteur et des droits des sociétaires. La performance de la Sacem est la preuve de l'adéquation entre la gestion collective et l'éclatement des modes d'exploitation et notre société est à la pointe de cette recherche d'équilibre. »

Vanessa Bertran,
autrice de doublage et sous-titrage, vice-présidente du Conseil d'administration de la Sacem

« Pendant et à l'issue de la pandémie, les équipes de la Sacem ont été en première ligne pour la défense de la gestion collective, sur le terrain et à l'échelle de la planète ; elles ont désormais intégré les notions de service et de transparence, aussi bien à l'égard des sociétaires que des usagers. Pour la pérennité de son modèle, le Conseil d'administration de la Sacem se doit d'en garantir une gouvernance responsable et visionnaire. »

Nicolas Galibert,
éditeur, vice-président du Conseil d'administration de la Sacem

Plus que jamais, un modèle créateur de *valeur pour tous*

Première société de gestion collective dans le monde, la Sacem est une société d'auteurs à but non lucratif, qui ne constitue pas de réserves et ne fait pas de profit. Elle négocie la meilleure valeur de droits d'auteur pour ses membres et ses mandants.

DIVERSITÉ

+14 210
nouveaux membres en 2021 dont 29 % âgés de moins de 25 ans

23 355
membres étrangers représentant 174 nationalités

PROXIMITÉ

375 000
clients utilisateurs de musique

+60
implantations Sacem en France

196 700
auteurs, compositeurs, éditeurs de musique, auteurs de doublage et sous-titrage, auteurs-réalisateurs

7 261
aides versées par le fonds d'urgence Sacem

2 718
projets artistiques et culturels soutenus

RESPONSABILITÉ

+20
services en ligne accessibles aux sociétaires depuis leur espace membre

2 121
accords avec des plateformes digitales

NUMÉRIQUE

NOS CLIENTS :

- Plateformes Internet
- Réseaux sociaux
- Salles de spectacle
- Festivals
- Radios
- Télévisions
- Discothèques
- Salons de coiffure
- Magasins
- Clubs de sport
- Cafés
- Restaurants
- Aéroports
- Gares
- Hôtels
- ...

MISSIONS

À travers ses trois grandes missions, la Sacem contribue à faire vivre toutes les créations :

1. **Collecter et répartir** les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
2. **Développer** les droits d'auteur et négocier la meilleure valeur pour la création
3. **Apporter** une protection sociale, un accompagnement culturel et des services à haute valeur ajoutée



La Sacem a tissé au fil des décennies un véritable réseau avec ses sociétés sœurs dans le monde. Aujourd'hui, elle représente 100 % du répertoire mondial en France et a confié le soin de représenter son répertoire à 124 sociétés de gestion collective dans le monde. La gestion pour le compte de nombreux partenaires (près de cinquante éditeurs internationaux, dont deux majors, ainsi que trois sociétés d'auteurs étrangères – Komca, Socan et Ascap) permet de mutualiser les coûts et maîtriser les frais de gestion.

LEADER À L'INTERNATIONAL

La Sacem représente l'un des plus vastes répertoires au monde, grâce aux œuvres de ses membres et celles dont la gestion lui a été confiée par des sociétés sœurs et des éditeurs du monde entier. Son attractivité repose sur l'efficacité de son modèle, son savoir-faire technologique et son leadership dans le numérique.

370 000
auteurs, compositeurs et éditeurs ont reçu des droits d'auteur de la Sacem dans le monde

50
mandats online multi-territoriaux (majors, éditeurs indépendants, sociétés d'auteurs étrangères, etc.)

+200
territoires dans le monde couverts grâce à nos accords et nos mandats

166 M
œuvres françaises et internationales représentées

ACCORDS CONCLUS EN 2021

En 2021, la Sacem a été la première société d'auteurs à signer un accord pour la juste rémunération des créateurs et des éditeurs, avec le réseau social TikTok.

Un nouvel accord a été conclu avec TF1 pour sécuriser l'exploitation des œuvres représentées par la Sacem, sur tous les services proposés, intégrant ainsi les nouveaux modes de consommation des contenus, l'arrivée de nouvelles offres telles que la télévision segmentée et les transformations du marché publicitaire.

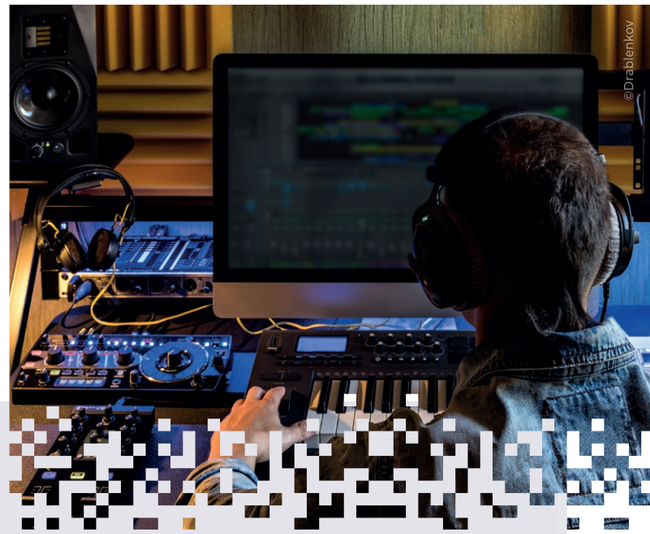


Maximiser les revenus

des créateurs et des éditeurs

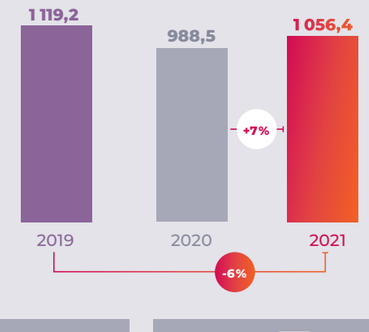
Accroître la valeur des droits des auteurs, compositeurs et éditeurs est le fondement de notre mission. La Sacem s'appuie sur des équipes expérimentées, des systèmes informatiques innovants et des technologies de pointe.

La Sacem travaille sans cesse pour optimiser la répartition des droits d'auteur, réduire ses charges de fonctionnement tout en investissant dans le soutien à la création et en apportant toujours plus de services à ses membres au meilleur coût. Les montants répartis ont baissé de -2,9% entre 2020 et 2021. En 2020, la répartition comprenait en majeure partie les collectes de l'année 2019. L'impact de la crise se fait ressentir plus fortement en 2021.



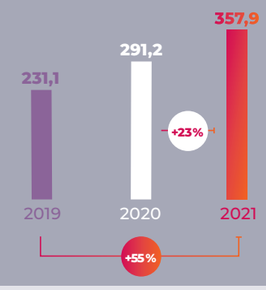
Collectes

Total collectes
(millions d'euros)

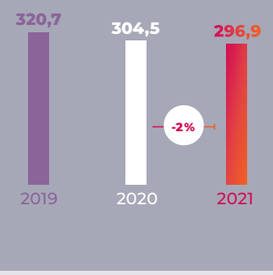


Les revenus ont progressé de 7% malgré les effets de la crise sanitaire sur les concerts et spectacles. Les droits provenant du numérique ont bondi de 23%. En revanche, les droits collectés en 2021 ont diminué de 6% par rapport à 2019. La croissance du numérique compense partiellement la baisse des droits généraux qui reculent de près de moitié (-49%) par rapport à 2019. Ces chiffres témoignent de la violence de la crise pour les membres dont les revenus dépendent de cette source de droits.

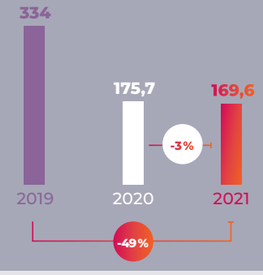
Online



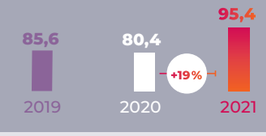
TV/Radio
(inclus câbles, satellite, opérateurs)



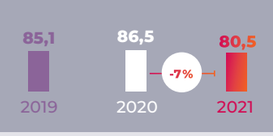
Droits généraux
(réseau régional)



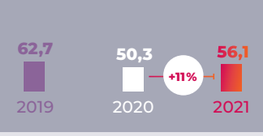
Copie privée



International



Supports phono/vidéo



Montants répartis

(droits d'auteur aux ayants droit, œuvres sociales et culturelles et aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes)

2019	2020	2021
924,7 M€	912,7 M€	886 M€

Soit, - 2,9% entre 2020 et 2021
Soit, - 4,2% entre 2019 et 2021

Charges

(millions d'euros)	2019	2020	2021	Variations 2019/2021
Charges de personnel	138, 5	135,8	125	-9,8%
Autres charges nettes	30,6	31,9	31,3	2,4%
Total des charges nettes	169,1	167,7	156, 3	-7,6%
% collectes	15,11 %	-16,96 %	14,80 %	-0,3%

Retrouvez les rapports de transparence et les comptes sociaux sur rapportannuel2021.sacem.fr

Le droit d'auteur comme socle de la *création de valeur*

Même au plus fort de la crise sanitaire, la Sacem est restée une véritable sentinelle du droit d'auteur, veillant à ce que la régulation assure les meilleurs revenus possibles à ses sociétaires, que ce soit sur Internet, sur les plateformes par abonnement, ou par les voies de diffusion traditionnelles.



Un pan fondamental de l'action de la Sacem consiste à suivre au quotidien les évolutions législatives et réglementaires en cours, aussi bien en France qu'à Bruxelles. Les membres du Conseil d'administration, les équipes de la Sacem et les organisations professionnelles d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs font un travail de conviction et de pédagogie auprès des pouvoirs publics qui a permis des avancées majeures telles que l'article 17 de la directive européenne de 2019 obligeant les plateformes à signer des licences avec les organismes de gestion collective.

La directive droit d'auteur de 2019 a été transposée en droit français par une ordonnance publiée en mai 2021. Cette transposition a été suivie de près par la Sacem, **qui peut désormais négocier avec les plateformes sur la base de la loi française.** Par ailleurs, la Sacem s'est battue pour que l'ordonnance mette en place une disposition rendant illégale les contrats de *buy out,* s'agissant des compositeurs de musique à l'image.

Une autre transposition importante a eu lieu en 2021 : celle de la directive Câble-Satellite, **qui affirme la responsabilité conjointe des chaînes et des distributeurs pour les programmes distribués selon la technique de l'injection directe.** Cette voie de diffusion est celle par laquelle les chaînes envoient leurs programmes aux diffuseurs par une transmission non publique, à charge pour les diffuseurs de les transmettre ensuite à leurs abonnés. Avant la directive et sa transposition en droit français, les chaînes et les distributeurs se renvoyaient la balle, chacun estimant que l'autre devait régler les droits d'auteur. Désormais, chaînes de télévision et distributeurs devront s'acquitter d'un droit de communication publique sur leurs recettes propres.

Un pan fondamental de l'action de la Sacem est la défense des intérêts de ses membres par l'action institutionnelle.



« La directive Câble-Satellite donnait aux États la possibilité de mettre en place une gestion collective obligatoire pour les programmes diffusés par injection directe. Le législateur français a utilisé cette faculté. Au lieu d'aller chercher les ayants droit, les chaînes et opérateurs peuvent négocier en une seule fois. Cela garantit donc les droits de nos sociétaires tout en réduisant les coûts de transaction pour nos clients dans ce secteur d'activité. Nous défendons nos membres mais nous sommes aussi des facilitateurs pour nos usagers. »

David El Sayegh,
directeur général adjoint

Défendre *la copie privée*

La rémunération pour copie privée constitue un pilier essentiel du financement de la culture en France. Elle finance chaque année plus de 10 000 projets dans tous les genres artistiques et dans toutes les régions. Pendant la crise, les sommes issues de la copie privée ont abondé les fonds de secours mis en place par la Sacem et ses sociétés sœurs. Pourtant, au printemps 2021, la rémunération pour copie privée a été injustement remise en cause à l'occasion du débat parlementaire sur l'impact environnemental du numérique (proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France). Un amendement tendant à exonérer les supports reconditionnés de la rémunération pour copie privée avait en effet été déposé, puis voté au Sénat. La Sacem a activement œuvré pour défendre le mécanisme vertueux de la rémunération pour copie privée, au sein et aux côtés de Copie France et de l'association La Culture avec la copie privée. Outre le lancement de l'appel publié dans le Journal du Dimanche, signé par plusieurs milliers d'artistes, une intense campagne de pédagogie a été menée à destination des élus, grâce à laquelle l'amendement n'a pas été adopté le 10 juin, lors du vote à l'Assemblée nationale, malgré l'intense lobbying des reconditionneurs. La Sacem demeure vigilante sur ce sujet : deux rapports parlementaires sont en cours de rédaction sur la rémunération pour copie privée.

FOCUS

Notre expertise au service *de la société des Droits voisins de la presse*

En octobre 2021, 74 éditeurs et agences de presse se sont unis pour créer le nouvel organisme de gestion collective DVP, dans la droite ligne de la transposition de la directive européenne du 17 avril 2019, créant un droit voisin de la presse. Il dote l'ensemble des acteurs de la presse de l'outil collectif indispensable à la négociation, la collecte et la répartition des droits voisins des éditeurs et agences de presse. La Sacem assure la gestion de cette société et lui apporte son expertise dans les négociations avec les plateformes en ligne tout en garantissant un cadre clair et transparent pour l'utilisation des contenus protégés par ces nouveaux droits voisins.

Ce sont eux

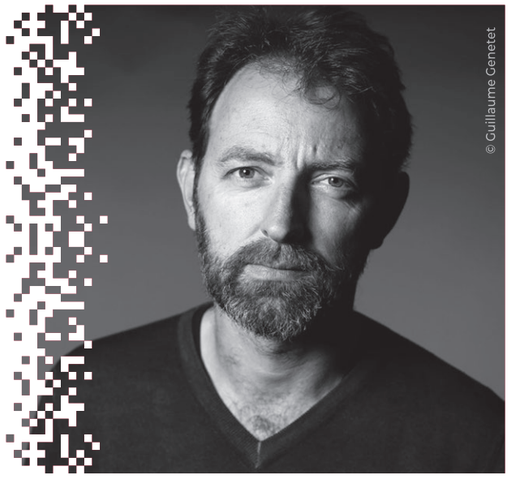
qui en parlent le mieux

En quoi la Sacem est indispensable pour vous ?

« J'ai la sensation d'avoir bâti une relation solide et de qualité avec les équipes de la Sacem. »

Nicolas Voskoboinikoff, *éditeur, French Flair*

« La Sacem est indispensable à l'exercice paisible de mon métier à bien des égards. Lorsque j'étais un jeune éditeur et que je connaissais à peine les rouages de mon métier, j'ai été accueilli, guidé, coaché par différents salariés de la Sacem, avec un grand sens du service. Aujourd'hui, avec un peu plus de bouteille, j'ai la sensation d'avoir bâti une relation solide et de qualité avec les équipes de la Sacem. C'est essentiel et surtout efficace en cas de problème urgent à résoudre et forcément, il y en a… C'est très appréciable au quotidien. »


© Guillaume Genetet


© Valentin Fabre

« Je suis reconnue en tant qu'autrice-compositrice. »

Kalika, *autrice, compositrice et interprète, en tournée avec Le Chantier des Francofolies en 2022*

« Grâce à la Sacem, je me sens reconnue en tant qu'autrice-compositrice. Je peux aussi être membre comme autrice-réalisatrice de clips. Comme je réalise aussi, c'est la prochaine étape. Être reconnue comme artiste et bénéficier de ce statut, c'est très important pour moi. Tellement de noms de femmes ont été effacés de leurs propres œuvres. Ça me tient particulièrement à cœur que l'on sache que j'ai créé toutes ces chansons et que l'on découvre mon travail d'autrice-compositrice. »

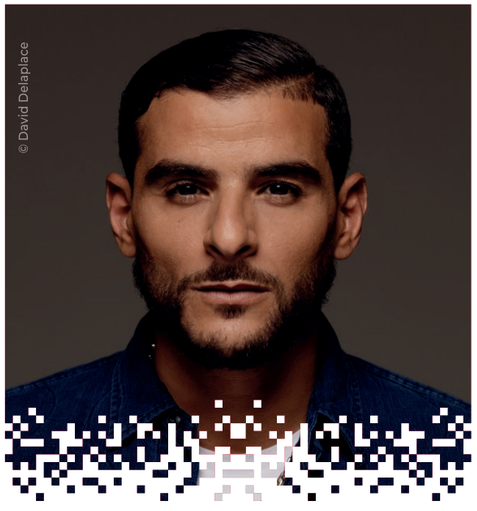
En quoi la Sacem vous a étonné ?

« J'ai été surprise de l'acharnement, de la volonté et de la détermination de la Sacem à aider, soutenir et sécuriser les artistes cette année et de continuer à le faire. »

Marie-Jeanne Serero,
compositrice, arrangeuse, orchestratrice, administratrice de la Sacem

« La Sacem m'a étonnée en 2020 et 2021, étant donné la pandémie et toute la désolation des artistes qui n'ont pas pu se produire. J'ai été surprise de l'acharnement, de la volonté et de la détermination de la Sacem à aider, soutenir et sécuriser les artistes. Ça a été fantastique. Aussi, l'encouragement à l'égalité femmes-hommes, sans être militante, je ne peux pas être indifférente à cette action qui a été menée, qui continue, et qui est plus qu'encourageante. J'ai été étonnée par l'esprit des équipes, très motivées, joyeuses et concernées par ce métier et par la vie d'artiste en général. »


© Alexandre Lescure


© David Delaplace

« Nous avons eu la chance d'avoir des interlocuteurs de qualité toujours disponibles pour répondre à nos questions. »

Fianso, *auteur, compositeur et interprète*

« Avec ma structure Affranchis, nous sommes accompagnés par la Sacem. Nous avons eu la chance d'avoir des interlocuteurs de qualité toujours disponibles pour répondre à nos questions. Ce sont ces échanges qui nous ont permis de rendre moins opaque la complexité autour de la gestion des droits. Souvent les jeunes artistes en développement ne considèrent pas leurs droits comme une source de revenus futurs sur laquelle ils peuvent et pourront compter. C'est un danger. Il est important qu'ils fassent preuve de curiosité et qu'ils se tournent vers la Sacem pour mieux comprendre la gestion de leurs droits. »



Face à la complexité du monde,

être toujours plus proche de nos membres

Auteurs, compositeurs, éditeurs, auteurs-réalisateurs, auteurs de doublage et sous-titrage, auteurs de textes d'humour ou de poésie…

Les membres de la Sacem forment une véritable mosaïque de métiers, d'esthétiques et de profils très divers. De leur premier projet d'autoproduction jusqu'au régime d'entraide sécurisant leur fin de carrière, en passant par des soutiens à la professionnalisation, la Sacem est présente à chaque étape. Elle ne cesse de déployer une offre servicielle de plus en plus personnalisée et accessible.

En direct du photocall Sacem
De gauche à droite
Ligne 1 : Youssoupha – Silly Boy Blue au milieu, entourée de Guillaume Benfeghoul (manager, producteur scène) et de son éditeur Valentin Zucca – Fredrika Stahl et Nathalie Roy (à gauche) – David Donatien
Ligne 2 : Hangman's Chair, à gauche Romain Monereau (producteur scène) – Yaël Naïm
Ligne 3 : Ennio Neagle du groupe QuinzeQuinze – Mike Kourtzer, compositeur de la musique du film *Haut et Fort*
Ligne 4 : Émile Parisien – Cyril Bahsief (producteur scène du groupe QuinzeQuinze) et Amaury Ranger du groupe QuinzeQuinze – Jean-Louis Aubert
Ligne 5 : Uèle Lamore – November Ultra (à droite) avec Élodie Filleul (manageuse) et Thomas Sabot (bookeur) – Le Juiice

©DR Sacem

Développer un modèle *social et solidaire*

Société engagée, la Sacem a forgé son destin dans les luttes au nom des droits des auteurs, des compositeurs et des éditeurs. La solidarité, le collectif et l'égalité des chances figurent au cœur des valeurs qui guident son action.

Les membres de la Sacem ont donné à leur société une forte dimension sociale et se sont attachés à créer et renforcer un modèle qui prend soin des auteurs et compositeurs, à chaque étape de leur vie. La Sacem s'engage depuis son origine à agir pour la professionnalisation de ses membres, la reconnaissance de leur métier, la défense de leur statut et à leur garantir une protection sociale complète et de qualité.

La Sacem œuvre pour ses sociétaires dans tous les domaines de l'action sociale

Avec ses propres dispositifs :
- fonds de prévoyance (avec le Régime d'allocations d'entraide – RAES) ;
- fonds de solidarité (entraide mutualiste, maladie, secours, allocation décès) ;
- Comité du cœur des sociétaires de la Sacem (association de solidarité créée et portée par les sociétaires de la Sacem qui vient en aide aux auteurs et compositeurs en détresse).

En assurant une interface étroite avec les organismes sociaux extérieurs, voire en participant à leur gouvernance :
- Agessa (Sécurité sociale des auteurs) ;
- Urssaf (recouvrement des cotisations et contributions sociales) ;
- Caisse de retraite Ircec (avec les deux régimes de retraite complémentaire RAAP et RACL) ;
- Afdas (qui gère le fonds de formation des auteurs).

À travers des partenariats avec des prestataires spécialisés (complémentaires santé notamment).

Les dispositifs sont également la traduction très concrète de l'esprit de solidarité des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Ce sont eux qui



contribuent à les faire vivre, à travers les prélèvements statutaires effectués sur les droits au titre des œuvres sociales et culturelles, leurs cotisations aux organismes sociaux et leurs dons au Comité du cœur des sociétaires de la Sacem.

SACEM SANTÉ
DÉCOUVREZ LES OFFRES DE COUVERTURE SANTÉ ADAPTÉES À VOTRE SITUATION :



Accompagner les projets et les carrières

Dans un contexte de crise inédite, mettant durablement la scène à l'arrêt, la Sacem n'a jamais cessé de soutenir et accompagner les projets de ses membres et de ses partenaires de la filière culturelle. Chaque jour, elle prépare ainsi le terreau fertile des créations de demain.

Tous les répertoires, tous les profils

La Sacem apporte un soutien et un accompagnement aux auteurs, compositeurs, auteurs-réalisateurs, éditeurs dans tous les genres artistiques, allant du rap à la musique de film, en passant par la pop, l'électro ou la chanson. Les soutiens sont adressés directement aux créateurs, mais aussi à leur entourage professionnel ou aux acteurs de la filière culturelle dès lors qu'il s'agit de soutenir un projet de création ou de valoriser le rayonnement des œuvres.

À chaque étape, un accompagnement durable

La Sacem s'attache à soutenir l'émergence des jeunes talents, surtout dans une période post-crise où la scène a cruellement manqué à toute une génération de créateurs. Toutefois, il ne s'agit pas d'un simple coup de pouce mais bien d'un soutien à l'insertion durable des artistes dans l'écosystème de la création. La Sacem propose un accompagnement personnalisé et adapté à chaque étape d'une carrière ou d'un projet.

Au plus proche des besoins et du terrain

Au-delà des aides financières, la société d'auteurs conseille et accompagne les créateurs, les éditeurs et les acteurs de la filière afin de s'adapter à la particularité de leurs besoins, dans un contexte où les projets s'hybrident de plus en plus. Mise en réseau, conseil en ingénierie culturelle, expertise, etc. L'accompagnement proposé est global. Cette action est gérée à la fois au niveau national et régional, grâce au réseau de la Sacem, au plus proche de celles et ceux qui font vivre la culture, dans tous les territoires.

Crise : des aides remodelées

2021 était une année singulière, projecteurs de scène tous éteints. La Sacem a donc focalisé son action sur les aides à la création, à la production et a inscrit son action dans l'accompagnement à la reprise. Elle a également engagé une véritable refonte de ses programmes pour mieux répondre aux besoins des créateurs et des éditeurs et s'adapter aux évolutions de leurs métiers comme de l'environnement dans lequel ils évoluent. Elle a entrepris la réforme des programmes d'aide à l'autoproduction, au développement éditorial et à la musique contemporaine afin de les rendre efficients pour le plus grand nombre et a initié un renforcement des dispositifs d'ingénierie culturelle.

2 718
projets et actions soutenus

31,2 M€
montant dépensé en aides, actions de promotion et de défense du répertoire

Être là à chaque étape
de la vie professionnelle

La Sacem ne cesse de développer sa gamme de services à destination de ses membres, en s'attachant à leur offrir un haut niveau de prestation, mais aussi de transparence et de précision dans les informations qu'elle leur restitue. Retour sur quelques temps forts.



Sacem Plus, la plateforme des créateurs et des éditeurs

En juin 2021, la Sacem a lancé Sacem Plus, la plateforme communautaire des auteurs, compositeurs et éditeurs. Elle propose six modules interactifs, qui permettent à la fois de se connecter avec des établissements cherchant à organiser des concerts et trouver des opportunités pour jouer en live, à publier des petites annonces, à profiter d'avantages et réductions négociées en exclusivité par la Sacem avec ses partenaires ou encore avoir accès à des modules pour mieux comprendre et connaître le droit d'auteur.

Une collection de guide pour les différents métiers

Pour mieux accompagner ses membres, la Sacem a réalisé trois nouveaux guides à leur attention. Adhésion, déclaration des œuvres, répartition, services en ligne, demandes d'aide pour les projets : ces guides ont été conçus afin de rendre plus accessible la compréhension de ces démarches et informer sur la fiscalité, les aspects juridiques et la protection sociale. Ils ont également vocation à accompagner les créateurs et éditeurs, dans leurs démarches de formation professionnelle.

Adhésion en ligne

Depuis le mois de juin, il est possible d'adhérer à la Sacem en quelques clics et en dix minutes montre en main ! L'ouverture de cette démarche 100 % numérique s'est accompagnée d'une baisse des frais d'adhésion. Les éditeurs peuvent également réaliser cette démarche en ligne pour des auteurs et compositeurs.

Nouvel espace d'accueil

L'entrée des sociétaires, hall Berlioz, au siège de la Sacem a été rénové pour recevoir au mieux les membres ou les créateurs et éditeurs souhaitant adhérer lors de leurs visites ou rendez-vous.

En quoi la Sacem vous a étonné depuis 2021 ?


©François Moret

Éric Neveux, *compositeur*

« Elle m'a étonné récemment par son soutien général aux artistes, compositeurs et compositrices avec la mise en place des aides pendant toute la période du Covid. Je trouve que les aides ont été organisées et mises en place avec rapidité et de façon assez simple afin de soutenir les membres pour qui cette crise marquait une rupture forte de l'activité aussi bien dans leur avancée professionnelle que dans leur subsistance. »


©DR

Richard Bona, *auteur, compositeur, interprète*

« La déclaration des œuvres en ligne a été le service le plus important pour moi qui réside aux États-Unis. »

« Récemment, la Sacem a mis en place un outil informatique sur leur site Internet, qui permet de voir la provenance des droits et d'assurer une traçabilité des répartitions beaucoup plus transparente. Elle l'était déjà, mais elle est encore plus claire aujourd'hui. »


©Lisa Lessourd

Rémi Boubal, *compositeur*

Une relation de *confiance et de proximité*
avec les clients utilisateurs de musique

Tout au long de la crise et au moment de la reprise, la Sacem a apporté un soutien constant aux clients-utilisateurs de musique, bars, cafés, restaurants, clubs et discothèques, commerces, salles de sport et exprimé sa solidarité avec les organisateurs d'événements, salles de concerts, festivals…



Pour encourager les cafés, hôtels, restaurants, discothèques et autres diffuseurs de musique, la Sacem a mis en place, en juin 2021, **l'opération Tous en Live,** une aide financière pour les soutenir dans l'organisation d'événements musicaux dans leurs établissements. Ce dispositif, qui est reconduit pour 2022, a permis de soutenir l'organisation de plus de 700 concerts, partout en France. Autre service proposé par la Sacem à destination des artistes et des organisateurs : la plateforme de petites annonces et de mise en relation Sacem Connect, accessible depuis le site sacemplus.fr

« Pour nous, qui sommes des lieux avec de petites capacités d'accueil, c'est top. Ça nous a aussi permis de rémunérer les musiciens systématiquement à la hauteur de quelque chose de très convenable. »

Richard,
gérant du Café du Havre

Ici on aime la musique

Cafés, restaurants, commerces, cabinets médicaux, salles de sports, hôtels, etc. **En diffusant chaque jour de la musique, ces établissements sont de précieux partenaires de la création musicale. Ils contribuent à faire vivre et rayonner les œuvres de centaines de milliers d'artistes, d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs de musique. Pour accompagner la reprise, la Sacem a souhaité valoriser l'engagement de ces établissements qui font vivre la musique, en créant le label #IciOnAimeLaMusique.** En apposant ce label à l'entrée de leurs établissements, les professionnels marquent le soutien qu'ils portent aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, tout en signalant à leurs clients qu'ils soignent leur accueil.



+ de 30 000
établissements ont apposé le label #IciOnAimeLaMusique sur leur devanture, dès les premières semaines

Ce sont elles

qui en parlent le mieux

L'Action culturelle de la Sacem a-t-elle compté dans votre parcours ?


©Sylvain Gripoix

« ***C'est exactement le soutien dont j'aurais rêvé.*** »

Airelle Besson, *trompettiste, compositrice, arrangeuse, improvisatrice de jazz et interprète*

« J'ai bénéficié de plusieurs aides, notamment de 2013 à 2015 : une aide à la composition, à l'international, au développement éditorial pour mon éditeur, à la tournée et à la production. C'était vraiment très conséquent ! C'est arrivé à un moment où ça a constitué un accélérateur. J'étais en même temps en résidence au Festival Jazz sous les pommiers à Coutances, lui aussi soutenu par la Sacem. Tout a convergé au bon moment. C'est exactement le soutien dont j'aurais rêvé. Cet accompagnement m'a ouvert également des portes à l'international. Je suis allée jouer au Kriol Jazz Festival du Cap-Vert ou encore à Jazzahead à Brème en Allemagne. Récemment, j'ai reçu une commande de France Musique pour l'émission Création mondiale dont la Sacem est partenaire. Je donne actuellement des ciné-concerts dans des cinémas d'art et essai en France, et la Sacem apporte un complément de production pour que tout se passe dans les meilleures conditions. »

« ***Je suis extrêmement reconnaissante à l'Action culturelle de la Sacem.*** »

Julie Roué, *autrice, compositrice, interprète*

« C'est bien simple, l'Action culturelle de la Sacem me soutient depuis une dizaine d'années. Et ce à plusieurs stades et moments de ma carrière. Déjà par la légitimité qui m'était donnée d'être sélectionnée dans plusieurs dispositifs de la Sacem. Et puis d'un point de vue pratique, j'ai rencontré quasiment tous les réalisateurs et réalisatrices avec qui j'ai travaillé grâce aux différents dispositifs de la Sacem et de l'Action culturelle. Que ce soit au festival Music & Cinema, ou encore à l'Atelier de musique de film de Poitiers qui n'existe plus ou par le dispositif Émergence. Je suis donc extrêmement reconnaissante à l'Action culturelle de la Sacem. »


©Julie Balagué

« ***Ce dispositif m'a portée dans mon travail.*** »

Annabelle Playe, *autrice, compositrice et interprète*

« Depuis 2019, un lien s'est développé de manière très forte grâce au dispositif DGCA-Sacem, qui associe une compositrice ou un compositeur à une scène pluridisciplinaire pour deux ans. L'artiste peut conseiller la direction sur les artistes et les concerts programmés. Les autres missions concernent la diffusion des œuvres de l'artiste. Les compositrices et les compositeurs de musique de création ont besoin de soutien et c'est une action très concrète de la Sacem, en partenariat avec le Ministère de la Culture. Ce dispositif m'a portée dans mon travail et a consolidé ma relation avec les Scènes Croisées de Lozère. »


©Quentin Chevrier


©Alice Moitié

« ***La Sacem m'a apporté un soutien précieux à mes débuts.*** »

Clara Luciani, *autrice, compositrice, interprète*

« J'ai rencontré les équipes de la Sacem après un de mes tous premiers concerts en solo, lors d'une Scène Sacem. J'ai bénéficié de différents soutiens à cette époque et je les remercie très sincèrement pour cela encore aujourd'hui. »

« ***Les artistes peuvent disposer de moyens à la mesure de leurs ambitions.*** »

Uèle Lamore, *compositrice et éditrice*

« Grâce à l'Action culturelle de la Sacem, j'ai pu bénéficier du programme d'aide à la création live, ce qui a permis de préparer le développement de ma tournée. L'Action culturelle offre un véritable coup de pouce aux créateurs dans le développement de leur carrière. Avec l'Action culturelle, les artistes peuvent disposer de moyens à la mesure de leurs ambitions. Aussi, au vu de la diversité des profils accompagnés et soutenus, on voit clairement que l'Action culturelle a à cœur de défendre tous les répertoires et genres musicaux. En tant qu'artiste, c'est rassurant de voir que l'on peut compter sur tous ces programmes. C'est un véritable engagement de la part de la Sacem envers la nouvelle scène française. »


©Antoine de Tapol



grands sacem prix 2021

Ensemble, faisons revivre la musique



Les lauréats des Grands Prix Sacem sont chaque année le reflet de la formidable diversité et du rayonnement des œuvres qui composent le répertoire de la Sacem.







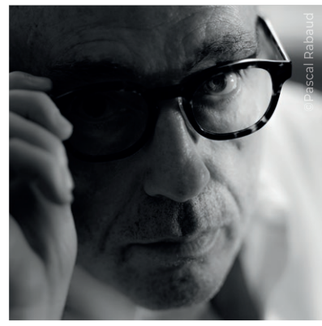










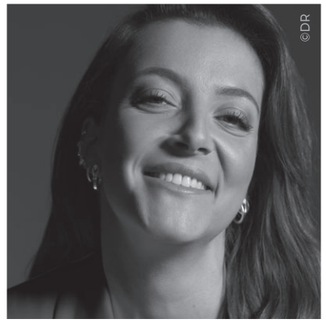


La cérémonie des Grands Prix Sacem 2021 fut intime et chaleureuse. Pour la première fois, elle s'est ouverte au grand public dans une émission spéciale sur Culturebox. Elle est venue ponctuer avec convivialité une année difficile pour les créateurs, les éditeurs et le milieu culturel dans son ensemble.

Serge Perathoner,
compositeur, secrétaire général de la Sacem



















De gauche à droite
Ligne 1 : Raphäl Yem et Daphné Bürki
Ligne 2 : Bachar Mar Khalifé – David Séchan
Ligne 3 : Barbara Pravi – Claire-Mélanie Sinnhuber – Camille Lellouche
Ligne 4 : Juliette Metz – Isabelle Aboulker





De gauche à droite
Ligne 1 : Kassav' – Youssoupha
Ligne 2 : Jean-Louis Agobet – Lous and the Yakuza – L'Impératrice – Matthieu Chedid
Ligne 3 : Erwann Kermorvant – Philippe Gautier
Ligne 4 : Renaud Garcia-Fons – M. Pokora – Molécule – Renaud Rebillaud
Ligne 5 : Slimane – The Weeknd



©Saturia

PARTIE 3

Dans un monde ultra-connecté,

être un tremplin de valeur pour la création

NOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DIGITAL

1. **Obtenir** les meilleures conditions financières au bénéfice des créateurs grâce à la renégociation régulière de nos accords

2. **Développer** des outils toujours plus performants pour ingérer la data, l'analyser et délivrer des informations détaillées et transparentes à nos membres et partenaires

3. **Augmenter** notre part de marché grâce à la conclusion de nouveaux mandats online et à la représentation d'un répertoire musical toujours plus large

4. **Développer** notre périmètre d'intervention en étendant nos territoires de collectes

Se déployer en tant qu'
entreprise technologique
est notre quotidien

Championne technologique française, la Sacem est reconnue pour son expertise dans la gestion massive et fine de données en provenance des acteurs du online, au niveau mondial. Elle ne cesse d'investir et d'améliorer ses outils pour faire face au volume exponentiel de datas à traiter.

170 trilliards
actes de streaming et de téléchargement traités par la Sacem en 2021

327 000
créateurs et éditeurs dans le monde ont reçu des droits d'auteur en provenance du online par la Sacem en 2021

2,2 M
œuvres réparties au titre du online en 2021

x81 Explosion des données traitées depuis 5 ans

URights, *première plateforme mondiale de traitement des exploitations d'œuvres en ligne*

URights, c'est le réceptacle de toutes les datas de tous les streams du monde entier, en temps réel. Née d'une collaboration entre IBM et la Sacem, **appartenant à 100 % à la Sacem,** elle est la première plateforme au monde gérant les données des œuvres en ligne. Elle recueille, analyse et traite toutes les datas en provenance des plateformes de streaming musical, audiovisuel, des contenus générés par les utilisateurs (User Generated Content, UGC) et des services de vidéo à la demande.

En d'autres termes : Spotify, Apple Music, Deezer, YouTube, TikTok, Amazon, Netflix et des centaines d'autres. URights identifie les contenus, les revendique et les facture auprès des plateformes.

En plus du traitement des données, **URights met aussi à disposition de la Sacem et de ses partenaires, des outils de *Business Intelligence*** délivrant des informations en temps quasi-réel d'exploitation des œuvres sur tous les territoires, en totale transparence et en mutualisant les coûts.


©YurchankaSiarhei

RENCONTRE

© Marc Chesneau

Julien Dumon,
directeur du développement, du phono et du numérique et directeur général de la filiale URights

Comment s'explique cette croissance significative des collectes de la Sacem issues du numérique depuis ces cinq dernières années ?

Il y a bien sûr une part de croissance organique liée aux usages !
Mais ces résultats reposent surtout sur trois piliers fondamentaux de notre développement.
Le premier consiste à obtenir la meilleure valeur et les meilleurs revenus pour nos membres, en renégociant nos accords à la hausse tous les deux ans.
Le second réside dans l'extension de notre périmètre d'intervention, notamment grâce à la renégociation des accords de réciprocité avec nos sociétés sœurs. En étendant notre impact territorial, nous nous renforçons en tant qu'interlocuteur clé des plateformes.
Enfin, la conclusion de nouveaux mandats online, notamment avec des grands éditeurs anglo-américains, nous rend incontournable. C'est entre autres pour cela que la Sacem a été la toute première société d'auteurs à contractualiser avec des réseaux sociaux comme Facebook ou TikTok.

La Sacem mène LE PLUS grand plan de recrutement IT de son histoire !

Nous recrutons une centaine de collaborateurs d'ici 2025 pour travailler au développement de la SACEM.
Ce plan de recrutement nous permettra de renforcer notre expertise dans les nouvelles technologies, tout en optimisant nos coûts par une baisse du recours à la prestation. Notre leitmotiv ? La technologie au service des créateurs.

Paul Cohen Scali,
directeur des systèmes d'information


P.Matzas

Dans un écosystème en perpétuelle transformation, nous mettons en place de nouveaux outils, de nouvelles pratiques, une nouvelle organisation au service des sociétaires, avec par exemple notre filiale URights. Nous avons la chance d'avoir des équipes compétentes, passionnées et novatrices. C'est un atout formidable. Collecter et répartir justement les droits d'auteur est une condition nécessaire à la survie des créateurs, dans leur diversité, et à la libre expression de leur talent. La Sacem s'engage au quotidien sur tous ces enjeux.

Brice Homs,
auteur, membre du Conseil d'administration de la Sacem

La Sacem innove et se développe pour créer des revenus et des services nouveaux à forte valeur ajoutée, pour ses membres. Anticiper, fédérer, s'adapter… pour que le droit d'auteur et la gestion collective demeurent les meilleures solutions au monde pour celles et ceux qui font vivre la création.

Préparer l'avenir
est notre devoir

CSI, le laboratoire d'idées

À l'initiative du Conseil d'administration, la Sacem s'est dotée début novembre d'un Conseil pour la Stratégie et l'Innovation, dit CSI. **Composée d'auteurs, compositeurs et éditeurs, cette instance de réflexion vise à mieux servir et outiller les membres de la Sacem face aux bouleversements technologiques à venir.** Le CSI se réunit tous les deux mois et donne la parole à des experts du monde numérique. Sa mission : être à l'écoute de l'environnement, identifier les signaux faibles, anticiper les évolutions structurantes de l'industrie culturelle, analyser leurs implications pour la Sacem et déterminer les orientations stratégiques ou technologiques qui en découlent.





« Il ne faut pas avoir une vision dystopique du futur. De génération en génération, les technologies nous ont plutôt apporté des progrès. Mais il faut être vigilant. Et c'est le rôle de la Sacem de se pencher sur les problèmes éthiques qui vont être posés dans la relation entre ces technologies et les créateurs. Plus qu'aucune autre société d'auteurs dans le monde, la Sacem est prête à se confronter à ces nouveaux enjeux. »

Jean-Michel Jarre,
compositeur, parrain du CSI

Composer ensemble
la gestion collective de demain

Créé début 2022, le Sacem Lab s'appuie sur les créateurs, l'écosystème Music Tech et les équipes de la Sacem.

Ses missions :



Anticiper les nouvelles technologies et tendances, nouveaux usagers, et sourcer les acteurs et solutions de rupture dans notre secteur



Expérimenter en testant des solutions à haute valeur ajoutée dans le cadre d'une démarche agile centrée sur les créateurs et éditeurs de musique



Partager ces connaissances et expériences avec notre écosystème à travers des publications, rencontres, et démonstrations

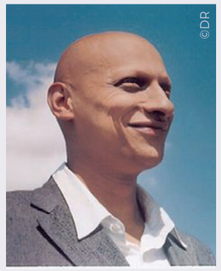
Premiers partenariats

- **Plaine Image,** incubateur de startups
- **École de commerce EM Lyon,** association au programme Innovaction
- **APIdays et GreeNet.io,** participation au challenge sobriété numérique
- **Wallifornia MusicTech,** organisation d'un challenge startup international sur le thème *« Imaginer l'avenir de la Sacem dans le métavers »*

Projets autour de la documentation des œuvres

- Expérimentation en *open innovation* avec la société Music Story
- Intégration de « DocPro », une application conçue par les équipes innovation et intégrée dans les systèmes d'information de la Sacem, permettant d'accélérer l'identification des œuvres diffusées sur les plateformes Internet

« L'innovation, c'est avant tout la création, et sous de nouvelles formes ! Nous avons la possibilité, nous les créateurs et les créatrices, d'imaginer de nouveaux contenus en direction du Web3. Pour la Sacem, être un partenaire de confiance reconnu auprès des nouveaux acteurs de ces mutations technologiques, est une chance pour tous, par le ruissèlement des droits futurs. Je suis heureux de prendre part activement à cette aventure. »



Dominique Dalcan, *compositeur, vice-président du Conseil d'administration de la Sacem et membre du CSI*

sacem

Ensemble, faisons
vivre la musique

rapportannuel2021.sacem.fr

Réf. 314200 - Couverture © Satura - egon69 - martin-dm — Imprimé à la Sacem sur du papier issu de forêts gérées durablement. Conseil éditorial, création et réalisation : agences CLAI et tand'M